



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 44

**DELIBERATION**  
n° 2026 - 04 - 36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 avril, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents** : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Thierry BIRON, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

**Conseillers communautaires absents et excusés** : Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Justine BLOND, Patrick LE MENER, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

**Pouvoirs** : Dominique BRET à Yann THOMAS / Claude VILLAIN à Sylvie TESSON / Justine BLOND à Thierry BIRON / Patrick LE MENER à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Antoine GASNET / Nathalie BUCHOU à Marie-Christine RENOU.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Désignation de délégués communautaires auprès  
des associations Ariane, Asfodel, Ça Roule**

Les associations Ariane, association intermédiaire, et Asfodel, chantier d'insertion, sont des structures d'insertion qui œuvrent pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Grâce à leur complémentarité, Ariane et Asfodel mettent en œuvre un accompagnement individualisé, des missions adaptées et une dynamique d'insertion.

L'atelier chantier d'insertion Asfodel réalise des prestations d'entretien des espaces verts et des milieux naturels, de type débroussaillage de terrains et parcelles, tonte de pelouses et d'espaces publics ou privés, taille de haies et arbustes, entretien de digues, fossés et bassins d'orage, arrachage manuel de plantes invasives, pose de clôtures, grillages et ganivelles, désherbage écologique des rues et trottoirs, élagage d'arbres et entretien arboricole.

L'association intermédiaire Ariane effectue des prestations de mise à disposition de personnel auprès des entreprises, associations et particuliers pour les travaux de type nettoyage et entretien de la maison, peinture intérieure, petits travaux de bricolage (montage de meubles, réparations simples...), petits travaux de jardinage (désherbage, tonte, entretien de massifs...), préparation de repas à domicile, aide aux courses et accompagnement, travaux de petite maçonnerie.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est représenté par 6 délégués communautaires titulaires et 6 suppléants au sein de leur Conseil d'Administration composé de 22 membres.

Selon les dispositions de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiées par la loi sur le statut de l'élu local, les représentants d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales désignés pour participer aux organes décisionnels d'une autre personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé ne sont pas considérés comme étant intéressés et en conflits d'intérêt, du seul fait de cette désignation, s'ils ne perçoivent pas de rémunération ou d'avantages particuliers au titre de cette représentation, lorsque la collectivité ou le groupement délibère sur une affaire intéressant la personne morale concernée.

Néanmoins, les représentants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ne devront pas participer ni aux décisions attribuant à Ariane, Asfodel ou Ça roule un contrat de la commande publique, ni aux commissions d'appel d'offres et d'ouverture des plis dans le cadre de Délégation de Service Public où ces associations seraient candidates.

Selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »*

Sur proposition du Bureau Communautaire, Monsieur le Président soumet les candidatures suivantes :

Titulaires :

- Maryse AUGUIN
- Philippe MOREAU
- Laëtitia MARECHAL
- Raphaël FARTURA
- Claude VILLAIN
- Yann THOMAS

Suppléants :

- Franck CHATELIER
- Jean-Yves LEBOURDAIS

- Laurent DURANTEAU
- Nathalie PONCET
- Walter SCHOEPFER
- Pierrick PHILIPPE.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,  
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté de  
Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2025 DCL BICB 372 du 12 juin 2025 portant approbation des  
statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,**

**Vu les statuts des associations d'insertion par l'activité économique Ariane, Asfodel, Ça Roule,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de  
Vie Agglomération en date du 9 avril 2026,**

**Considérant que doivent être désignés 12 représentants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie  
Agglomération au sein des associations Ariane, Asfodel, Ça Roule,**

**Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il appartient au  
Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération de procéder à la désignation de Conseillers  
Communautaires afin de siéger au sein des associations Ariane, Asfodel, Ça Roule,**

**Considérant que le mandat du représentant est lié à celui de l'assemblée qui l'a désigné,  
Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des  
délégués communautaires au sein d'Ariane, Asfodel et Ça roule ;**

**Article 2 : DESIGNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger au sein d'Ariane, Asfodel et Ça  
roule :**

**Délégués titulaires**

- Maryse AUGUIN
- Philippe MOREAU
- Laëtitia MARECHAL
- Raphaël FARTURA
- Claude VILLAIN
- Yann THOMAS

**Délégués suppléants**

- Franck CHATELIER
- Jean-Yves LEBOURDAIS
- Laurent DURANTEAU
- Nathalie PONCET
- Walter SCHOEPFER
- Pierrick PHILIPPE

**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

**La Secrétaire de séance,**

  
**Nicole BOULINEAU**

**Givrand, le 4 mai 2026**

**Le Président,**

**François BLANCHET**



**Certifié exécutoire par le Président compte tenu :** 04 MAI 2026  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 04 MAI 2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*